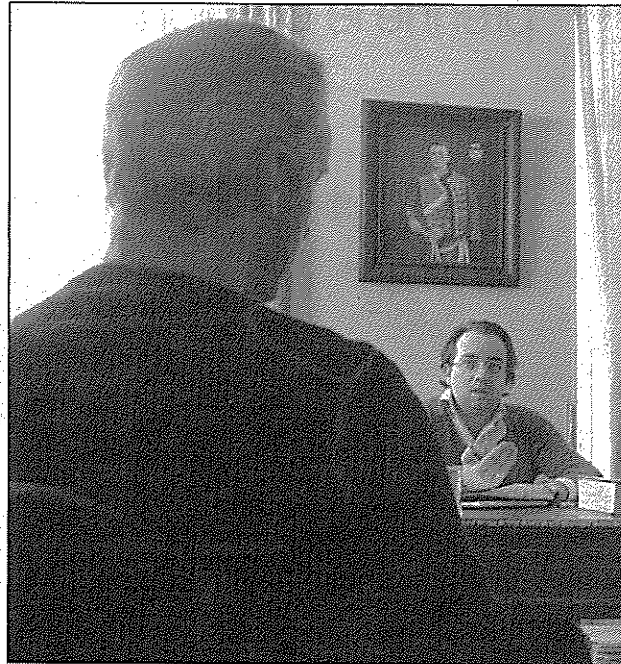


Scooter renversé à Nice : la relaxe du policier confirmée en appel

La vive polémique déclenchée par le procureur Éric de Montgolfier, en poursuivant un policier municipal impliqué dans un accident à Nice, avait fini par l'éclipser. Mais un cas similaire l'a précédé. Avec un policier national, cette fois, dans l'inconfortable costume de protagoniste. L'affaire avait fait grand bruit quand, le 1^{er} octobre 2009, ce gardien de la paix avait renversé un scooter sur la plateforme du tramway niçois. En intervention, lui aussi.

Là s'arrête la comparaison. Deux cas, deux enjeux différents. Et probablement l'épilogue de la première affaire. Jeudi soir, la cour d'appel d'Aix-en-Provence a rendu son délibéré : Mickaël, le policier national renvoyé par le procureur de la République de Nice en correctionnelle, est relaxé. Comme en première instance. Décision définitive cette fois-ci – à moins d'un pourvoi en cassation du parquet général.

« Je ne réalise pas encore... Ça fait du bien d'apprendre



Mickaël, le gardien de la paix relaxé, avec son avocat M^e Adrien Verrier.

(Photo Frantz Bouton)

que c'est terminé ». Dans le cabinet de son avocat M^e Adrien Verrier, pourtant, Mickaël paraît plus éprouvé que soulagé. Groggy par deux procès et la défiance qu'il a éprouvée. « J'ai bien morflé ! Déjà, un accident,

ça marque. Mais quand vous voyez les proportions que ça prend... Il faudra un moment avant que je reprenne le volant. »

En arrêt de travail

À Aix, l'avocat général avait

requis une peine a minima : un mois de suspension de permis avec sursis. La cour, elle, n'a retenu aucune faute contre Mickaël. M^e Verrier n'a pas manqué de rappeler que le conducteur blessé conduisait sous l'emprise du cannabis et qu'il portait des oreillettes. « La priorité était inversée. Mon client a fait ce qu'il fallait pour éviter de mettre en danger les autres usagers. »

Mickaël est à présent affecté à Grasse. Mais il est en arrêt de travail depuis l'été dernier, suivi par un psychologue. Ce qui l'a aidé à tenir ? « Le soutien de tous mes collègues ». Ce qu'il a le plus mal vécu ? « Quand le procureur a fait appel... »

Éric de Montgolfier espérait un jugement en forme de jurisprudence. Alors, tout ça pour ça ? « On peut le dire comme ça, admet le procureur. Mais j'aimerais savoir comment c'est libellé. Le résultat est une chose, les motivations en sont une autre. Je reste vigilant. »

CHRISTOPHE CIRONE
ccirone@nicematin.fr